

SYNDICAT D'ÉQUIPEMENT DES ABERS...

Qui es-tu ?

L'acte de naissance du Syndicat d'Équipement des Abers (Syndicat intercommunal à vocation multiple) groupant les quatre communes de Landéda, Lannilis, Plouguerneau, Tréglonou, porte la date du 7 décembre 1965, qui marque la création de cet organisme nouveau.

En réalité, deux réunions préliminaires auront été nécessaires. La première, en septembre, voit une première prise de contact se situer à l'échelon des maires et des adjoints. La seconde, plus élargie puisque groupant les quatre Conseils municipaux dans leur intégralité, se tient à la mairie de Lannilis le 2 novembre 1965.

Cette assemblée, placée sous la présidence de M. Béziau, sous-préfet de Brest, est essentiellement une réunion d'information destinée à faire prendre conscience aux intéressés de l'utilité d'une telle organisation.

Lei participants à cette réunion apprennent ainsi que la structure communale en France date de 1793, et que depuis cette époque (plus d'un siècle et demi), seules quelques très timides modifications ont changé la physionomie communale de notre pays. C'est ainsi qu'en 1967 la France compte 38 000 communes sur lesquelles 35 000 ont moins de 2 000 habitants.

Or, l'exode rural qui se poursuit et se développe aboutira et aboutit déjà à une concentration de population dans un nombre restreint de localités, cependant que les petites unités perdent chaque jour de leur substance.

Parmi les raisons qui motivent et expliquent ces départs, il y a bien sûr la profonde mutation du monde agricole et la pénurie d'emplois de remplacement, en raison d'une industrialisation hélas presque inexistante. Mais il y a aussi l'absence ou l'insuffisance des équipements, un confort collectif inférieur à celui des grandes cités, des loisirs, peu organisés, susceptibles de retenir notre jeunesse.

Aussi semble-t-il souhaitable dans certains domaines (adduction d'eau, électrification, voirie, équipements scolaires, sportifs, socio-culturels, sanitaires et touristiques) d'associer nos efforts et d'unir nos ressources pour la réalisation de tels objectifs. Il semble en effet aventureux de concevoir d'autres solutions qui tiennent compte à la fois du coût des projets en instance et de leur incidence sérieuse sur les budgets ainsi que des possibilités contributives des administrés.

Après la ratification par les quatre Conseils municipaux, unanimes, de la création du Syndicat, la constitution de ce dernier est ainsi décidée :

- 4 délégués pour Landéda,
- 5 délégués pour Lannilis,

Sept-Oct. 1968

- 7 délégués pour Plouguerneau,
- 2 délégués pour Tréglonou.

Quelques semaines plus tard, le Bureau du Syndicat est élu.

L'année 1966 aura vu l'élaboration d'un plan de cinq ans, d'ailleurs non définitif, document indispensable pour l'obtention de subventions supplémentaires prévues par les textes législatifs, ainsi que la mise en place d'une unité administrative et la nomination d'un secrétaire.

Le janvier 1967, le Syndicat fonctionne. Le reste, et ce reste c'est l'avenir, sera l'affaire des hommes.

Cette entreprise a connu des difficultés ; elle en rencontrera d'autres. Des obstacles surgiront qu'il nous faudra surmonter. Cependant chaque commune se doit de conserver son originalité, sa personnalité, ses particularismes. Il nous faut simplement avoir la lucidité, le courage et le civisme aussi de comprendre que certains équipements collectifs particulièrement onéreux nécessitent une participation de tous. Néanmoins, chacune des opérations envisagées sera précédée d'une libre et franche discussion étayée sur la plus complète information.

En fait, nous devons nous adapter à une situation nouvelle provoquée par des bouleversements qui, dans tous les domaines de l'activité humaine, caractérisent notre temps. Nous devons trouver des formes d'action efficaces, susceptibles de s'inscrire dans cette gigantesque évolution qui transformera les conditions de vie de l'individu et de la collectivité.

Puisse la volonté des élus faire en sorte que les populations, au service constants desquelles nous sommes, connaissant un bien-être accru et des conditions de vie meilleures pour le plus grand bien de notre région.

Persévérance dans l'effort, désir ardent de réussir sont entre autres conditions celles qui peuvent assurer le succès.

Il importera, pour le futur, de savoir s'en souvenir.

Y. POCHAT,

Secrétaire du S.E.A.